

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE MONTAIGU DU 07/12/2021

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUCLIER Marie-Bénédicte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHEREAU Antoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
COCQUET Cyrille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
COLMARD Etienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUHAMEL Négat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HAEFFELIN Jean-Martial	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etienne COLMARD	<input type="checkbox"/>
MORISSET Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MORNIER Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MOUSSET Kilian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MULLINGHAUSEN Fabienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
OLLIVIER Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
RINEAU Michelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sophie MORNIER	<input type="checkbox"/>
Assistaient également à la réunion :				

Marie-Bénédicte BOUCLIER est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil précédent à l'unanimité

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

PROPOSITION DE NOMS POUR LA RÉSIDENCE VENDÉE HABITAT DU SECTEUR A DES HAUTS DE MONTAIGU

Dans le cadre de la construction de deux ensembles de logements sur les îlots A et C du secteur A des Hauts de Montaigu, Vendée-Habitat a sollicité la Ville de Montaigu-Vendée pour proposer des noms à ces résidences.

Vendée Habitat invite la commune à lui proposer 3 noms en définissant un ordre de priorité et retiendra le premier nom de la liste qui n'est pas déjà donné à une autre résidence de Vendée Habitat.

Ces bâtiments seront adressés sur la rue Edouard Manet, peintre du 19ème siècle. L'autre rue du quartier a été dénommée Berthe Morisot, en hommage à la muse d'Edouard Manet, elle-même peintre.

Il sera proposé de s'inscrire dans la continuité de ces dénominations en proposant des noms en lien avec Edouard Manet :

- Résidence Olympia (titre d'un des plus célèbres tableaux d'Edouard Manet)
- Résidence Orsay (du nom du musée d'Orsay, consacré à l'art français et européen de 1848 à 1914 où sont exposés les plus célèbres des tableaux de Manet)
- Résidence « Le Balcon » (autre titre d'un des célèbres tableaux d'Edouard Manet)

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 10 voix pour et 2 abstentions

Observations éventuelles

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA SARL LA ROBE ET LA VILLE DE MONTAIGU-VENDÉE CONCERNANT LES TRAVAUX PORTANT SUR LE RESTAURANT

Suite à l'acquisition d'une ancienne maison, située rue Neuve, dans le centre-ville de Montaigu et à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Ville de Montaigu-Vendée afin d'accueillir une activité de restauration, La Robe, en tant que porteur de projet, a été retenu et exploitera le site après réalisation des travaux. La Robe participera en partie au financement de ces travaux nécessaires à l'exploitation d'un restaurant.

La convention de financement, a pour objet de préciser les obligations particulières des parties pour la réalisation des travaux entre le Maître d'Ouvrage, la Ville de Montaigu-Vendée, et l'exploitant, La Robe, et notamment la répartition financière.

L'objectif est de permettre à la Ville de réaliser les travaux qui incombent à la charge du propriétaire, tels que les travaux de déconstruction, le gros œuvre, l'électricité, le chauffage etc. et de permettre au locataire d'exécuter les travaux qui lui incombent, à savoir le matériel de cuisine, la décoration intérieure, l'apport du mobilier etc.

La participation financière de La Robe et la Ville de Montaigu-Vendée est répartie de la façon suivante (au stade Avant-Projet Définitif) :

- Participation financière de La Robe estimée à **162 100€ HT – 194 520€ TTC** ;
- Participation financière de la ville de Montaigu-Vendée estimée à **774 000€ HT – 928 800€ TTC** ;

Il sera proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la convention de participation financière entre la Robe et la Ville de Montaigu-Vendée pour la création d'un restaurant à Montaigu et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Robe.

Le conseil délégué prend note de cette information.

Observations éventuelles

E. COLMARD : remarque sur le coût élevé du projet
 C. COCQUET : intérêt d'un restaurant en cœur de ville
 A. CHEREAU : choix de cette participation financière pour permettre un loyer au prix du marché pour le restaurant la Robe et un développement économique du cœur de ville

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION DSIL POUR LE PARC DU VAL D'ASSON – PARTIE 2

Lors de la séance du 12 décembre 2020, la Ville de Montaigu-Vendée a sollicité l'attribution d'une sollicitation de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le projet du Parc du Val d'Asson II.

Le montant de 160 724,72 € a été attribué au projet, pour une dépense subventionnable de 560 000 € hors taxes.

Suite à la réalisation des études, le montant prévisionnel des dépenses subventionnables du projet a été réévalué lors de la phase Avant-Projet Sommaire à 884 779,04 € hors taxes, en lien avec propositions d'aménagements, matériaux et augmentation des frais d'approvisionnement en matériaux.

Afin de finaliser le dossier de la subvention DSIL, il est nécessaire d'actualiser le montant prévisionnel de la dépense subventionnable :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	%
Voirie et assainissement	836 621,84 €	Subvention Préfecture	160 724,72 €	18,17 %
Aménagements paysagers	48 157,20 €	Subvention Fond de concours aux communes	188 000,00 €	21,25 %
	0,00 €	Subvention Conseil Régional	20 000,00 €	2,26 %
	0,00 €	Sous-total	368 724,72 €	41,67 %
	0,00 €	Emprunt		
	0,00 €	Autofinancement	516 054,32 €	
	0,00 €	Sous-total reste à charge de la collectivité	516 054,32 €	58,33 %
Total dépenses	884 779,04 €	Total Recettes	884 779,04 €	100,00 %

Il sera proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus et à solliciter auprès de l'Etat la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le conseil délégué prend note de cette information.

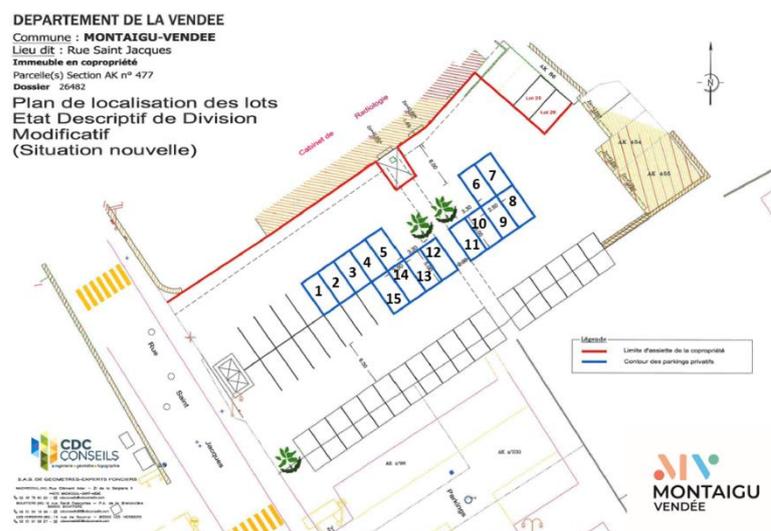
Observations éventuelles

REVENTE DES PLACES DE STATIONNEMENT AUX COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE PASTEUR

Dans le cadre du projet des Hauts de Montaigu et pour accompagner l'ouverture du pôle médical en cours de construction face à l'hôpital, la ville de Montaigu-Vendée a travaillé à un projet d'optimisation du stationnement dans le quartier.

Pour ajouter des places supplémentaires à proximité immédiate du pôle médical afin que les professionnels de santé qui y travaillent puissent se stationner facilement, la ville a négocié avec les copropriétaires de la résidence Pasteur de porter un projet de reconfiguration de leur parking, situé entre le bâtiment de la résidence et le pôle médical. Pour mener à bien ce projet de réaménagement, la ville a fait l'acquisition de l'ensemble de l'emprise initiale du parking de la résidence Pasteur ainsi que d'un espace central correspondant à un terrain à bâtir.

L'emprise initiale comprenait 14 places de stationnement privés que la ville a achetées. Ces places ont été acquises au prix de 1 000 € HT auprès de leurs propriétaires respectifs, avec l'engagement de leur restituer à l'issue des travaux une place de stationnement pour chaque place cédée, au prix de 1 000 € TTC. Le différentiel de TVA ainsi que tous les frais afférents sont pris en charge par la ville. En contrepartie, cette dernière reste propriétaire des places de stationnement surnuméraires, dont 24 sont mises à disposition de l'Union des Professionnels de Santé de Montaigu (UPSM). Par ailleurs, les propriétaires d'un appartement qui ne disposaient d'aucune place de stationnement ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition d'une place. Celle-ci leur sera vendue au même prix que pour les autres propriétaires, soit 1 000 € TTC.



Il sera proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser la vente de 15 places de stationnements aux copropriétaires de la résidence Pasteur.

Le conseil délégué prend note de cette information.

Observations éventuelles

C. COCQUET : Identification des besoins parking – vélos par la Communauté de Communes

Fabrication par une entreprise locale

Evaluation de l'utilité de ce parking vélos, non figé. Si non utilisé, il pourra être retiré. Il sera possible d'en ajouter d'autre si besoin.

AVENANT À LA CONVENTION TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE – RUE DE LA BOUCHERIE

Par délibération en date du 20 décembre 2020, le conseil municipal de Montaigu-Vendée a validé une convention SyDEV se rapportant à des travaux neufs d'éclairage public sur la commune déléguée de Montaigu, situés Rue de la Boucherie. Ces travaux d'éclairage étaient directement liés à ceux de l'effacement des lignes aériennes situées dans cette même rue.

La participation financière de la commune s'élevait à 476,00 euros.

La commune de Montaigu-Vendée a souhaité élargir la zone des travaux.

Le SyDEV a donc fait parvenir un avenant à cette convention portant modification de l'emprise des travaux.

La proposition financière se décompose désormais comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (Convention n° 2020.ECL.0656)	Montant définitif après étude d'exécution	Montant à prendre en compte pour l'avenant n°1
Eclairage public			
Travaux neufs	476.00	831.00	355.00
Montant Total de l'avenant à la charge du demandeur			355.00

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cet avenant et à autoriser sa signature.

Le conseil délégué prend note de cette information.

Observations éventuelles

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DATES A RETENIR

Réunions et Conseils Municipaux Montaigu-Vendée	Date	Heure
Prochain Conseil Municipal Montaigu-Vendée	Mardi 14 décembre 2021	19h30
Conseil délégué de Montaigu	Mardi 25 janvier 2022	20h00
Conseil municipal Montaigu-Vendée	Mardi 1 ^{er} février 2022	19h30